

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1999)

Rubrik: Amérique latine et Caraïbes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

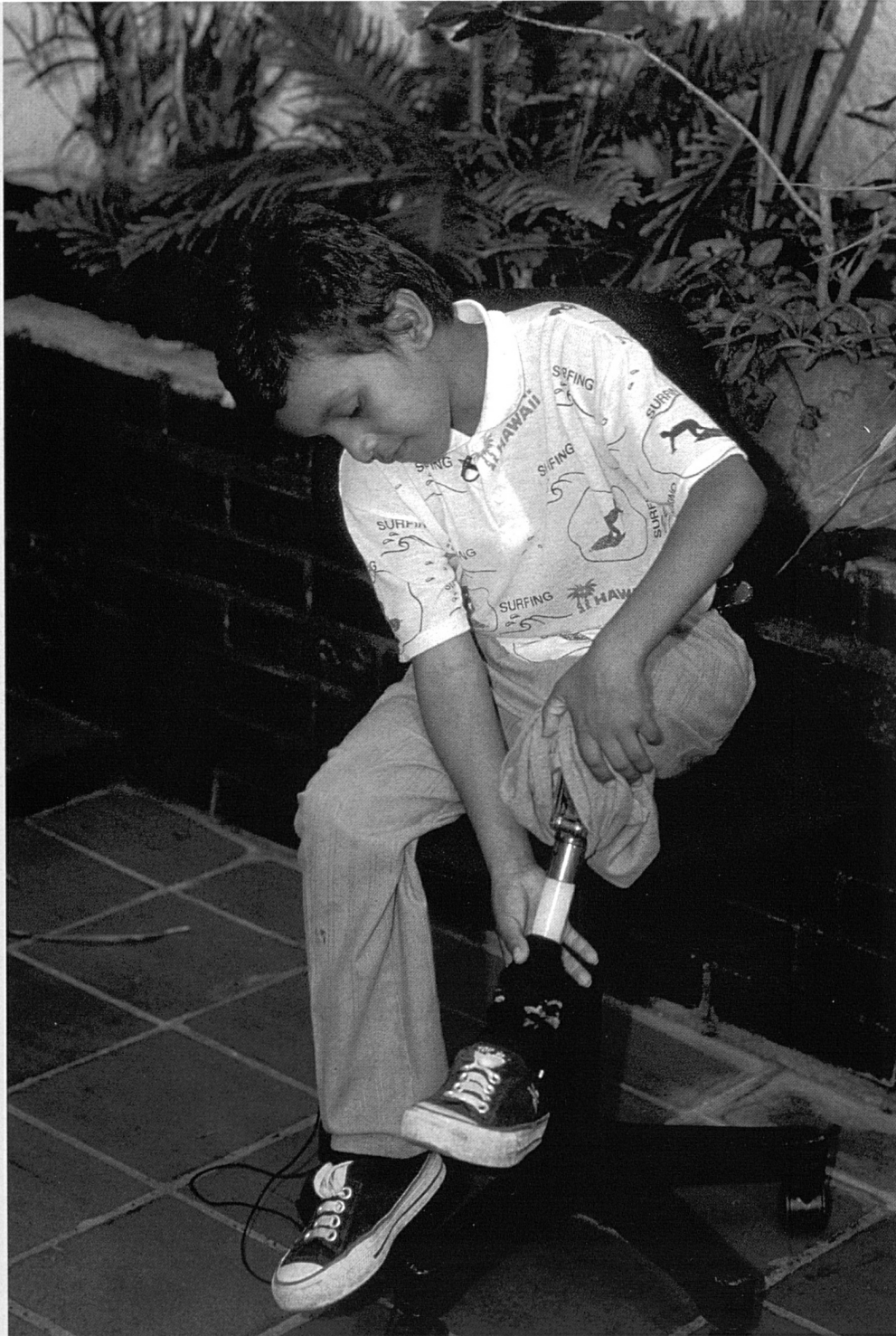
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Ce petit garçon de neuf ans jouait au football lorsque la guérilla a attaqué son village: il a été grièvement blessé lors de la fusillade. Les programmes de santé et d'appareillage orthopédique que le CICR mène dans le monde permettent aux blessés de guerre de se remettre de leurs blessures et de retrouver une certaine mobilité.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

Délégations CICR:

Colombie, Mexique, Pérou

Délégations régionales CICR:

Brasilia, Buenos Aires, Guatemala City

Personnel:

Expatriés CICR¹: 95

Sociétés nationales¹: 11

Employés locaux²: 314

Dépenses totales: CHF 48 134 588,56

Répartition des dépenses:

Protection: 9 069 646,46

Assistance: 17 946 162,81

Prévention: 9 255 314,83

Coopération avec les

Sociétés nationales: 3 263 683,09

Participation

aux frais généraux: 2 888 034,00

Programme général: 5 711 747,37



⊕ Délégation régionale CICR ⊕ Délégation CICR + Mission CICR

CICR/RA 12.99

¹ effectifs calculés sur une moyenne annuelle

² sous contrat CICR, en décembre 1999

La plupart des pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont connu des difficultés économiques en 1999 et rares sont ceux qui ont affiché une croissance positive. La récession et la montée du chômage ont provoqué des troubles dans plusieurs de ces pays, dont la population est à bout de patience. Toutefois, quelques progrès ont été faits vers l'instauration de la paix: c'est ainsi que le conflit frontalier qui opposait le Chili à l'Argentine a été résolu et que l'Équateur et le Pérou ont mis en œuvre l'accord de paix qu'ils avaient signé en 1998.

À la fin de l'année, les négociations de paix engagées en Colombie n'avaient toujours pas apporté la moindre solution tangible au conflit qui déchire le pays depuis de longues années. La situation économique s'est considérablement détériorée, le moral de la population s'est effondré et la violence a continué de régner. Le CICR a renforcé sa présence en Colombie, où il compte désormais 16 délégations pour faire face à la situation critique des innombrables civils amenés à chercher refuge dans des régions plus sûres. Les difficultés auxquelles sont confrontés les civils pris dans les affrontements entre forces adverses ont rendu l'action du CICR impérative. Les activités de secours ont été intensifiées et des équipes de santé mobiles ont été envoyées dans les zones reculées afin d'alléger les souffrances des communautés touchées par le conflit.

Au Mexique, les pourparlers entre le gouvernement et l'Armée zapatiste de libération nationale sont restés au point mort. Dans l'État du Chiapas, le CICR s'est avant tout attaché à fournir une assistance humanitaire effective aux civils touchés par la situation. Il a offert à différents secteurs de la société, en particulier les milieux universitaires et des organismes d'État, la possibilité d'acquérir des connaissances plus étendues sur les principes du droit international humanitaire et les droits de l'homme, parfois en coopération avec d'autres organisations humanitaires.

Au Pérou, le CICR a concentré ses efforts sur les personnes privées de liberté. Des détenus de sécurité ont été visités sans témoin, tandis que les structures de santé de différents lieux de détention ont bénéficié d'un soutien financier et d'une assistance technique considérables. L'institution s'est en outre employée à répondre aux besoins des civils victimes de la violence, en distribuant des vivres et des secours non alimentaires dans les zones soumises à l'état d'urgence. Elle a poursuivi ses activités de diffusion dans le pays, les autorités ayant autorisé l'organisation de cours de formation en droit humanitaire et droits de l'homme à l'intention des instructeurs des forces armées et de police.

L'Équateur a été frappé par une grave crise économique en 1999. Celle-ci a provoqué des grèves et des manifestations, et une situation d'insécurité politique s'est installée. Dans ce contexte, le CICR s'est surtout attaché à mieux faire connaître le droit et les principes humanitaires aux personnes appelées à les mettre en œuvre.

Les activités de la délégation régionale de Guatemala City ont été centrées sur la diffusion et la diplomatie humanitaire. Une attention particulière a été accordée à l'incorporation du droit des conflits armés dans les programmes de formation des forces armées de la région. Le département juridique de la délégation a continué à conseiller les membres du gouvernement et des juristes sur les questions liées à la mise en œuvre du droit humanitaire et à la coopération régionale avec l'OEA*. En Haïti, l'action du CICR s'est concentrée sur les droits fondamentaux et les conditions de détention des personnes détenues.

Dans le domaine de la diffusion du droit humanitaire, la persévérance du CICR a porté ses fruits au Brésil, où un programme de « formation des formateurs » a été mis en place à l'intention de la police militaire. Les principes humanitaires et les droits fondamentaux font désormais partie intégrante des cours pour les futurs membres de la police.

* OEA: Organisation des États américains.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

Les commissions nationales de mise en œuvre du droit international établies dans la plupart des pays d'Amérique latine sont restées l'une des grandes priorités du CICR, car celles sont la pierre angulaire des efforts que déploie l'institution pour créer dans chaque pays un environnement propice à la mise en œuvre et au respect du droit humanitaire sur le plan national.

C'est ainsi que le Panama a déclaré reconnaître la compétence de la Commission internationale d'établissement des faits, que le Nicaragua est devenu partie aux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949, et que Cuba a ratifié le Protocole additionnel II. Trinité-et-Tobago a en outre été le premier État d'Amérique latine et des Caraïbes à ratifier le Statut de la Cour pénale internationale, adopté à Rome en 1998.

Suite à l'entrée en vigueur du traité d'Ottawa interdisant les mines antipersonnel, en mars 1999, les délégations du CICR en Amérique latine se sont attachées à en préconiser la ratification, et à faire accepter l'idée qu'avait lancée l'OEA en 1998 de déclarer les Amériques un continent libre de mines. En 1999, dix États d'Amérique latine et des Caraïbes ont ratifié le traité, portant à 25 le nombre total des pays à l'avoir fait.

Le site Web du CICR en langue espagnole, géré par la délégation régionale de Buenos Aires, a continué à servir de centre de référence très utile pour le public hispanophone d'Amérique latine. Il a été modifié en 1999, car il est appelé à jouer un rôle vital dans le cadre du nouveau centre régional de soutien à la communication pour l'Amérique latine, dont le lancement devrait avoir lieu en janvier 2000.

Le 50^e anniversaire des Conventions de Genève de 1949 et la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont fourni aux délégations de toute la région d'innombrables occasions de sensibiliser le public aux questions humanitaires d'actualité et, avec le soutien des médias, de présenter le message du CICR à un large public.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES COLOMBIE

COLOMBIE

PROTECTION

5 613 208

ASSISTANCE

12 361 282

PRÉVENTION

3 021 696

COOPÉRATION AVEC LA SOCIÉTÉ NATIONALE

786 463

PARTICIPATION AUX FRAIS GÉNÉRAUX

1 548 339

PROGRAMME GÉNÉRAL

2 377 992

DÉPENSES TOTALES CHF 25 708 980



⊕ Délégation CICR ⊕ Sous-délégation CICR + Bureau CICR

Tout au long de l'année, les parties au conflit ont poursuivi leurs efforts de paix, lesquels ont abouti à des négociations formelles entre le gouvernement et les FARC*. La zone dont le gouvernement colombien avait retiré ses forces militaires a tenu bon malgré plusieurs revers.

Néanmoins, les deux principaux groupes d'opposition armée, les FARC et l'ELN*, ont intensifié leurs attaques contre les forces gouvernementales. Les «autodéfensas», ou groupes d'autodéfense, réunis autour des AUC*, leur organisme faïtier, ont poursuivi leurs offensives afin de prendre le contrôle du territoire. Dans bien des cas, les civils ont été les principales victimes de la violence. Les départements de Bolivar et de Córdoba ont connu les combats les plus violents et une forte montée des tensions tout au long de l'année. Les déplacements massifs de civils ont accru la demande de protection et d'assistance, obligeant le CICR à prolonger ses activités de secours, en particulier dans les situations d'urgence.

La situation a été aggravée par la crise économique la plus grave que la Colombie ait connue ces cinquante dernières années. Le gouvernement a dû faire face à un double

* FARC: «Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia» (Forces armées révolutionnaires de Colombie).

* ELN: «Ejército de Liberación Nacional» (Armée de libération nationale).

* AUC: «Autodefensas Unidas de Colombia» (groupes unis d'autodéfense de Colombie).

*une situation tendue exacerbée
par la crise économique*

*assistance en faveur
des déplacés internes*

protection de la population civile

*activités en faveur des personnes
privées de liberté*

défi : non seulement régler le conflit interne, mais aussi apaiser les troubles sociaux provoqués par la situation économique. L'économie colombienne a subi un nouveau revers fin janvier, quand un violent tremblement de terre a frappé quatre départements, faisant des dégâts considérables et de nombreuses victimes.

La situation interne de la Colombie a eu inévitablement des conséquences négatives pour les pays voisins et les investissements étrangers potentiels. Les investisseurs étrangers ont, en effet, boudé un pays en proie à l'instabilité politique et économique. L'arrivée au Venezuela de civils colombiens a influé sur les relations entre les deux pays, et au début de l'année, l'Équateur a momentanément renforcé sa présence militaire sur la frontière nord avec la Colombie. Le Pérou a fait de même et le Panama s'est inquiété des répercussions du conflit colombien sur son propre territoire.

Le nombre des personnes déplacées fuyant les zones de conflit a considérablement augmenté en 1999. Dans certains cas, des villages entiers se sont réinstallés dans des régions relativement tranquilles. En collaboration avec d'autres organisations humanitaires et des organismes gouvernementaux, le CICR est intervenu en vue de fournir à ces nouvelles communautés une protection permanente et une assistance adaptée aux besoins. Il a fait de même pour les déplacés isolés qui, dans leur majorité, se sont installés dans des villes où ils sont rejetés par les habitants et ont du mal à s'adapter à un nouveau mode de vie. Le CICR s'est entretenu avec les autorités et les groupes d'opposition armée de la possibilité d'un retour des personnes déplacées dans leur foyer.

Ces mouvements massifs de population ont incité le CICR à renforcer ses activités d'assistance en 1999 et à compléter l'aide fournie par d'autres institutions humanitaires.

À Baranquilla, les autorités locales ont prêté leur concours à l'élaboration d'un projet soutenu par l'Église catholique et la Croix-Rouge colombienne, le CICR mettant au point une méthode de réalisation à utiliser dans le cadre d'un réseau d'assistance intégrée. L'objectif visé était de transférer aux autorités locales la responsabilité, dont le succès a incité le CICR à envisager des initiatives similaires dans d'autres régions.

Le CICR a continué à accorder une importance toute particulière à la protection des civils qui, comme les années précédentes, ont été les principales victimes des assassinats, des massacres et des attentats à la bombe perpétrés dans les lieux publics – des pratiques qui sont devenues monnaie courante en Colombie. Il a maintenu les contacts qu'il avait établis avec toutes les parties au conflit en vue de promouvoir le respect du droit humanitaire et des droits fondamentaux de la population civile. Les enlèvements, nombreux en 1999, ont continué de poser un problème majeur dans toute la Colombie. Le CICR a donc fait tout ce qui était en son pouvoir afin de s'assurer que les droits fondamentaux des otages étaient respectés et que ceux-ci pouvaient utiliser le service de messages Croix-Rouge pour rester en contact avec leurs proches.

Les émeutes dans des prisons et les actes de violence entre détenus se sont multipliés en 1999, faisant souvent des victimes. Le CICR a joué un rôle décisif en tant qu'intermédiaire dans les négociations qui ont été engagées pour apporter une solution à cette situation.

En 1999, quelque 48 000 personnes étaient détenues dans les prisons colombiennes. Celles-ci étant de plus en plus surpeuplées, les conditions de détention se sont détériorées au cours de l'année. Le CICR a assuré un suivi étroit et soumis des rapports aux autorités. Les crédits alloués par le gouvernement aux lieux de détention étant limités, le CICR a, en plus de ses visites de détenus, apporté un soutien financier aux services de santé des prisons, en vue de l'achat de médicaments et de matériel médical; il a en outre en partie financé les traitements médicaux et chirurgicaux dispensés à des détenus.

Quelque 500 membres des forces armées et de police étaient encore détenus par les groupes d'opposition armée. Malgré les efforts qu'il a déployés, le CICR n'a pas obtenu

*assistance médicale
et équipes de santé mobiles*

*des activités de diffusion
très diverses*

la Croix-Rouge colombienne

*interventions en qualité
d'intermédiaire neutre*

*coopération avec d'autres
organisations*

l'autorisation de rencontrer ces détenus et a dû limiter ses activités en leur faveur à des échanges sporadiques de messages Croix-Rouge.

La loi colombienne garantit la gratuité des soins médicaux aux personnes déplacées et à celles qui ont été blessées pour des raisons liées au conflit. Toutefois, les ressources du gouvernement étant insuffisantes, certains hôpitaux ont dû fermer en 1999 pour des motifs d'ordre financier. Le CICR a fourni une assistance financière aux personnes déplacées nécessitant des soins médicaux, ainsi qu'à celles qui avaient été blessées en relation avec le conflit ; il a également distribué du matériel à des centres médicaux situés dans les zones de tension.

Pour répondre à la demande croissante de soins médicaux des communautés se trouvant dans des régions reculées et des zones de conflit, le CICR a maintenu le réseau d'assistance médicale des équipes de santé mobiles. Celles-ci sont gérées par un délégué de santé du CICR, accompagné d'employés locaux et de collaborateurs du ministère de la Santé. Des projets d'assistance médicale similaires, à mettre en œuvre à Urabá, Caguán et Putumayo, ont été délégués aux Croix-Rouges de Norvège, d'Allemagne et de Suède, respectivement.

Une vaste campagne médiatique a été menée pour attirer l'attention sur la sécurité et le respect du personnel de santé effectuant des missions médicales dans des situations de conflit. Elle visait à inciter tous les porteurs d'armes à respecter le personnel médical, afin que les soins puissent être prodigués sans entrave. Le CICR a également conduit un programme général destiné à promouvoir le droit humanitaire dans l'ensemble du pays, en particulier dans les écoles militaires et de police. Des séances de diffusion sur le droit humanitaire et le mandat du CICR ont été organisées à l'intention des groupes de l'opposition armée, et des contacts ont été établis ou maintenus avec les autorités administratives, en vue d'examiner le mandat et le rôle spécifique du CICR en Colombie, ainsi que l'incorporation du droit humanitaire dans la législation nationale.

Le CICR a continué à coopérer étroitement avec la Croix-Rouge colombienne, dont il s'est attaché en priorité à renforcer la capacité à dispenser des cours de formation et à mener d'autres activités de diffusion, spécialement dans les zones de conflit. Il a aussi soutenu les efforts déployés par la Société nationale dans le domaine de la diffusion du droit humanitaire, notamment en recourant à des méthodes novatrices pour mieux faire connaître aux jeunes les principes de la Croix-Rouge. Les exposés ont été adaptés de façon à pouvoir être présentés dans les écoles et les contacts avec les médias et les milieux universitaires ont été renforcés. Le CICR a aussi porté assistance aux civils dans le besoin en coopération avec la Société nationale.

Le CICR a continué à jouer le rôle d'intermédiaire neutre qui lui est propre lors de réunions entre les groupes de l'opposition armée, les autorités locales et les civils. Il a aussi conseillé le gouvernement et les groupes de l'opposition armée sur tous les aspects du droit humanitaire qui sont peu à peu pris en compte dans les négociations politiques. La confiance dont jouit l'institution constitue un solide fondement pour les discussions futures avec les factions belligérantes à tous les échelons.

Le CICR et le HCR ont fait le point sur leurs activités respectives dans le pays, afin de s'assurer qu'elles ne font pas double emploi. Le CICR et la Croix-Rouge colombienne ont fourni une assistance en coopération avec diverses ONG et la «Red de Solidaridad Social» (Réseau de solidarité sociale), l'organisme gouvernemental juridiquement responsable des personnes déplacées.

EN 1999, LE CICR A :



- visité 2 496 détenus, dont 1 063 pour la première fois, dans 147 lieux de détention et soumis des rapports sur les conditions de détention à toutes les parties concernées;
- fourni aux détenus des vêtements, des médicaments, des articles d'hygiène dentaire et du matériel récréatif;
- financé le traitement médical ou chirurgical de 308 détenus;
- permis à 441 personnes de rendre visite à un proche détenu;
- payé le voyage de retour dans leur foyer à 295 personnes libérées;
- fourni du matériel de physiothérapie et de rééducation à 4 prisons de Bogotá et de Cali;
- organisé l'échange de messages Croix-Rouge entre les familles et les otages, détenus, personnes déplacées et membres des forces armées aux mains de groupes de l'opposition armée;
- suivi la libération de 7 membres des forces armées qui avaient été détenus par des groupes de l'opposition armée;



- suivi la libération de 138 civils qui avaient été tenus en captivité par des groupes armés, puis libérés sous les auspices du CICR;
- soumis aux autorités et aux groupes de l'opposition armée des rapports sur 959 cas (concernant 1 960 personnes), impliquant des allégations de violation du droit humanitaire;
- permis à plus de 2 000 personnes dont la vie était menacée de se réinstaller dans des régions plus sûres;



- distribué, avec la Croix-Rouge colombienne, des colis de vivres, des nécessaires d'hygiène et des matelas à plus de 120 000 civils ayant besoin d'assistance;
- entamé, sur le littoral du Pacifique, des distributions d'outils agricoles et de matériel de pêche, pour permettre à 3 000 personnes de recouvrer un certain degré d'autosuffisance;
- porté de 6 semaines à 3 mois la durée de l'assistance aux personnes déplacées;



- dans le cadre de projets délégués aux Sociétés nationales d'Allemagne, de Norvège et de Suède, élargi le réseau d'assistance médicale en augmentant le nombre des équipes de santé mobiles aptes à fonctionner dans les zones reculées ou de conflit des régions de Magdalena Medio, Urabá, Caguán et Putumayo;
- pris en charge les traitements médicaux et chirurgicaux dispensés à des personnes blessées par suite du conflit et à des personnes déplacées, et fourni du matériel médical à des hôpitaux;



- organisé, avec le concours de la Croix-Rouge colombienne, de nombreuses séances de diffusion;
- travaillé étroitement avec la Croix-Rouge colombienne, conformément à un accord de coopération conclu en 1998, dans des domaines tels que la formation du personnel, la diffusion auprès des forces armées, la sécurité au cours des opérations sur le terrain, la communication, la collecte de fonds et le renforcement de la structure administrative de la Société nationale;



- organisé des séances de diffusion à l'intention des membres des groupes de l'opposition armée;
- mené une vaste campagne médiatique afin de renforcer la sécurité des missions médicales dans les situations de conflit;
- élaboré, à l'intention des instructeurs militaires, un programme de formation aux droits de l'homme et au droit humanitaire à mettre en œuvre auprès des bataillons sur le terrain;
- mis en place un programme fondé sur le projet de « formation des formateurs » afin que les droits de l'homme figurent au programme officiel des écoles de police.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES MEXIQUE

MEXIQUE

PROTECTION

391 123

ASSISTANCE

3 249 155

PRÉVENTION

620 753

COOPÉRATION AVEC LA SOCIÉTÉ NATIONALE

940 417

PARTICIPATION AUX FRAIS GÉNÉRAUX

382 810

PROGRAMME GÉNÉRAL

761 556

DÉPENSES TOTALES CHF 6 345 814

*assistance en faveur
des civils au Chiapas*



⊕ Délégation CICR

⊕ Sous-délégation CICR

Au Mexique, l'année 1999 a été marquée par le début de la campagne pour les élections présidentielles de juillet 2000 et la stagnation du dialogue entre le gouvernement et l'EZLN*. La situation dans le Chiapas est restée stable dans l'ensemble.

Le CICR a ouvert sa sous-délégation de San Cristóbal de las Casas à des groupes aux opinions divergentes afin de stimuler en terrain neutre la discussion sur les questions humanitaires. L'initiative s'est révélée concluante, car elle a suscité un dialogue entre les différentes communautés de la région de Los Altos.

Les pluies torrentielles qui se sont abattues sur le Chiapas (et le centre du Mexique) à la fin de l'année ont détruit la moitié de la récolte de maïs et de café et sérieusement ralenti la mise en œuvre des projets agricoles du CICR. En collaboration avec les Sociétés nationales d'Allemagne, d'Espagne et du Mexique, le CICR a régulièrement fourni une assistance aux civils touchés par la situation au Chiapas. Il a également organisé des cours sur des méthodes susceptibles d'améliorer le rendement des cultures, cultivé des parcelles de démonstration et distribué des semences de maïs à des familles du Chiapas. Plusieurs projets d'approvisionnement en eau potable et de surveillance des systèmes de distribution d'eau ont été réalisés en faveur des communautés vulnérables de la région.

* EZLN : « Ejército Zapatista de Liberación Nacional » (Armée zapatiste de libération nationale).

activités communes de diffusion

Le CICR a aidé la Croix-Rouge mexicaine à fournir une assistance médicale et alimentaire de grande ampleur aux personnes déplacées et aux populations locales. Il lui a également apporté une aide financière pour l'achat de médicaments et de matériel médical, la formation du personnel et l'entretien de son parc de véhicules. Le personnel médical du CICR a organisé à l'intention des agents de santé, des ateliers sur les soins de santé de base, l'hygiène et l'environnement; il a accompagné des agents de santé de la «Secretaría de Salud»*, qui ont pu ainsi approcher des communautés qui refusaient habituellement leur aide.

Au cours de l'année considérée, la diffusion a occupé une place importante dans les activités du CICR au Mexique, où des projets menés en collaboration avec le HCR et la CNDH* ont continué à promouvoir, dans les universités, le droit humanitaire, les droits de l'homme et les droits des réfugiés. Des séminaires, organisés en coopération avec la CNDH dans plusieurs zones militaires, ont porté sur le droit humanitaire, les droits de l'homme et le rôle du CICR.

La délégation a parrainé un séminaire sur le droit humanitaire et le code de conduite de la police, en coopération avec la Direction de la formation en droits de l'homme du bureau du procureur général de la République. Le séminaire, qui s'est tenu en octobre, a réuni une trentaine de fonctionnaires du bureau de procureur général, d'officiers de police, de responsables et d'instructeurs de l'École de police.

Le Séminaire régional pour les États d'Amérique centrale et le Mexique s'est tenu à Mexico à la fin de l'année. Destiné aux enseignants spécialisés dans les droits de l'homme, il était organisé conjointement par la délégation, le représentant de l'UNESCO auprès de l'Université nationale autonome du Mexique (UNAM), l'Institut interaméricain des droits de l'homme et l'Université américaine. Des professeurs d'Amérique centrale et le coordonnateur pour l'UNESCO au Mexique ont fait part de leurs expériences dans la mise en place de programmes d'enseignement des droits de l'homme dans les universités, tandis que la délégation a souligné combien il était important d'incorporer le droit humanitaire dans les programmes d'enseignement des droits de l'homme. Le séminaire a été suivi par une trentaine de professeurs et de représentants d'ONG du Mexique, d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud.

Dans le cadre d'un projet universitaire dirigé conjointement par la délégation, la CNDH et le HCR, un séminaire régional sur la protection internationale des individus a été organisé à Monterrey, en novembre, à l'intention de 30 professeurs de l'Institut technologique et de facultés de droit.

* «Secretaría de Salud», ministère de la Santé.

* CNDH: «Comisión nacional de derechos humanos» (Commission nationale des droits de l'homme).

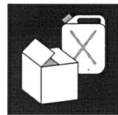
EN 1999, LE CICR A :



- visité 216 détenus relevant de son mandat, dont 130 pour la première fois au Chiapas;
- permis à des détenus de communiquer avec leur famille au moyen de messages Croix-Rouge;



- visité des municipalités du Chiapas en vue d'établir des contacts avec les autorités locales, de négocier l'accès aux personnes déplacées et d'évaluer les besoins de ces dernières;



- distribué régulièrement des rations alimentaires et des articles d'hygiène à 9 500 personnes, déplacées pour la plupart, au Chiapas;
- remis des semences à 1 000 familles d'agriculteurs et cultivé 29 parcelles de démonstration dans 16 sites, en vue d'améliorer le rendement de la culture du maïs au profit des victimes des pluies torrentielles qui se sont abattues sur le Chiapas;



- continué à fournir des services de santé de base à 16 000 bénéficiaires au Chiapas;
- accompagné les équipes médicales de la Société nationale lors de leurs visites régulières dans 60 villages reculés du Chiapas, dont les habitants refusaient les services de santé du gouvernement ou ne pouvaient pas y accéder aisément;
- donné 46 000 consultations dans des établissements médicaux et des villages reculés;
- accompagné le personnel de santé de la Société nationale ou du gouvernement lors des campagnes de vaccination dont ont bénéficié 2 300 enfants de 60 villages reculés;
- animé, au Chiapas, 12 ateliers au cours desquels plus de 150 agents de santé ont reçu une formation dans les domaines de la santé de base, l'hygiène et l'environnement;



- mis en œuvre 16 projets d'approvisionnement en eau au Chiapas, grâce auxquels 10 000 personnes déplacées et résidents ont pu être approvisionnés en eau potable; les communautés concernées ont été associées à la réalisation des projets, ce qui devrait contribuer à en assurer le maintien dans l'avenir;



- continué à apporter à la Croix-Rouge mexicaine une assistance financière et matérielle pour 6 centres de soins de santé primaires au Chiapas et une assistance alimentaire aux communautés de la région;



- organisé en décembre, en collaboration avec la Croix-Rouge mexicaine, une séance d'information destinée à mieux faire connaître le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à des représentants des autorités fédérales et des États.

PÉROU



⊕ Délégation CICR ⊕ Sous-délégation CICR + Bureau CICR et autre présence

CICR / RA 12 99

Comme les années précédentes, le CICR a concentré ses activités au Pérou sur les personnes privées de liberté et les civils touchés par la violence interne. Les mines anti-personnel non explosées, posées au cours du conflit frontalier avec l'Équateur, sont restées un problème de sécurité pour le gouvernement. Pour la première fois depuis 13 ans, l'état d'urgence a été levé autour de Lima en juin, mais des accrochages ont continué à se produire entre les forces armées et les groupes d'opposition, en particulier dans les départements de San Martín, Ayacucho, Huánuco, Junín et Cuzco. En mai, de violentes inondations ont dévasté la province de Coronel Portillo, dans le département d'Ucayali, aggravant une situation agricole déjà précaire.

Le CICR a généralement été bien accepté par l'ensemble des secteurs de la société péruvienne. Il a fourni des vivres, des vêtements et d'autres articles de première nécessité aux civils touchés par la violence ou les catastrophes naturelles dans les zones d'urgence, où il assure une présence depuis dix ans. Cinq délégués du CICR en poste à Tingo María, Huancayo et Ayacucho ont visité régulièrement les communautés de ces régions. Les populations civiles des régions touchées par la violence ont bénéficié d'une assistance médicale. Le CICR a également financé l'achat de médicaments et de matériel médical destinés à des hôpitaux d'État, et pris en charge le traitement médical de victimes des troubles.

présence du CICR sur le terrain

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES PÉROU

*activités en faveur
des personnes privées de liberté*

*sensibilisation
au droit humanitaire*

*coopération avec la
Société nationale*

Le CICR a visité régulièrement les personnes détenues faisant l'objet d'une enquête de la DINCOTE*, ainsi que les détenus de sécurité incarcérés dans des lieux de détention provisoires ou permanents dépendant du ministère de la Justice. Il a suivi de près les conditions de détention, et s'est intéressé tout particulièrement au droit des détenus à bénéficier de garanties judiciaires élémentaires, d'un traitement humain et de soins médicaux. Des campagnes d'information sur les soins de santé et le sida ont été menées dans les prisons. Le CICR a financé des visites familiales à des détenus hospitalisés, dont il a pris en charge le traitement médical. Il a également assumé les coûts de séminaires sur l'administration de médicaments, ainsi que la gestion et l'emploi des médecines naturelles, organisés à l'intention du personnel médical pénitentiaire de la région de Lima.

Le CICR a entretenu des contacts réguliers avec les autorités compétentes au Pérou. Il a eu des discussions avec le ministère de la Justice et de hauts responsables sur l'adoption de mesures nationales de mise en œuvre du droit humanitaire.

En 1999, le CICR a centré ses activités de diffusion sur les forces armées et de police, afin de mieux leur faire connaître le droit humanitaire et les droits de l'homme. Un cours de formation en droit humanitaire a été organisé avec succès à l'intention d'instructeurs militaires, dont certains ont ensuite été envoyés, parfois en compagnie de délégués du CICR, dans les zones d'urgence pour y instruire les unités de l'armée. En outre, les forces armées ont officiellement demandé au CICR d'organiser des cours de formation pour les officiers supérieurs de l'armée et de la marine.

Des activités de diffusion ont été menées également auprès des jeunes, en particulier dans les zones d'urgence. Confrontés à la violence, les jeunes ont en effet peu d'occasions d'entendre parler des principes et des règles humanitaires. Au fil des années, les spectacles de marionnettes ont été un moyen efficace d'attirer l'attention de ce secteur de la société sur ces principes. Des visites ont été effectuées dans des écoles secondaires et des universités afin de faire connaître l'action et les domaines d'activité du CICR. L'institution a également aidé des universités à intégrer le droit humanitaire dans leurs programmes d'étude.

Le CICR a apporté un soutien financier à la Croix-Rouge péruvienne afin de lui permettre de poursuivre ses cours de « formation des formateurs » et d'autres activités de diffusion.

* DINCOTE: « Dirección Nacional contra el Terrorismo » (unité antiterroriste).

EN 1999, LE CICR A :



- visité régulièrement 58 détenus de sécurité faisant l'objet d'une enquête de la DINCOTE ;
- visité 3 353 détenus incarcérés en relation avec le conflit dans 187 lieux de détention, dont 509 pour la première fois ;
- visité 8 institutions pour mineurs ;
- délivré 23 973 titres de transport en vue de visites familiales à des détenus ;
- pris en charge le traitement médical de 104 détenus hospitalisés, ainsi que 1 159 consultations données à des détenus ;
- acheté 275 prothèses dentaires et 711 paires de lunettes pour des détenus ;
- permis à des détenus de sécurité incarcérés dans des lieux de détention reculés de rester en contact avec leur famille à travers l'échange de 851 messages Croix-Rouge ;
- fourni une assistance médicale à 5 détenus de sécurité après leur libération ;



- effectué des missions sur le terrain pour évaluer la situation dans les communautés des zones d'urgence, transmettant des messages de proches et distribuant des secours, le cas échéant ;
- financé des travaux de construction au foyer pour femmes et enfants victimes de la violence à Ayacucho ;



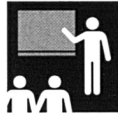
- distribué des vêtements, des vivres et d'autres articles de première nécessité à 3 816 personnes vulnérables, dont des veuves, des orphelins et des proches de personnes blessées en relation avec la violence ;
- fourni, en collaboration avec la Société nationale, des vivres et des articles d'hygiène à 4 788 familles du département d'Ucayali, suite aux inondations de mai ;



- mené, dans plusieurs lieux de détention, 9 campagnes de soins de santé comportant des séances d'information sur la tuberculose et le sida ;
- effectué 40 distributions de matériel médical et de médicaments aux dispensaires des lieux de détention ;
- fourni tout le matériel nécessaire pour équiper des dispensaires dentaires et pris en charge le salaire des dentistes dans 3 lieux de détention ;
- effectué 1 031 visites dans des établissements médicaux d'État ;
- pris en charge le traitement médical de 289 victimes de la violence, dont 3 victimes de mines ;



- apporté un soutien financier au département des relations publiques et de la diffusion de la Croix-Rouge péruvienne pour la publication de 12 bulletins d'information ;
- alloué des fonds pour 4 cours de formation d'instructeurs, organisés à l'intention de volontaires de la Croix-Rouge dans les domaines de l'assistance paramédicale, des soins médicaux d'urgence, des techniques de premiers secours dans les situations de catastrophes naturelles et de la mise en place de réseaux opérationnels de secours ; ces cours se sont déroulés à l'École de formation de la Croix-Rouge péruvienne ;
- fourni plusieurs véhicules à la Croix-Rouge péruvienne, ainsi que du matériel et du mobilier destinés à la cantine pour orphelins de sa section de Juanjuí ;



- aidé le Commandement conjoint des forces armées à organiser un cours de formation d'instructeurs en droit humanitaire des forces armées et de police, comprenant notamment des exercices pratiques dans les zones d'urgence;
- fait des exposés sur le droit humanitaire devant 1 159 membres des forces armées, dans 7 écoles militaires;
- présenté le droit humanitaire et les activités du CICR à 1 150 officiers de police;
- organisé des cours sur le droit humanitaire auxquels ont assisté 369 fonctionnaires, 27 884 civils et 1 478 juristes;
- organisé à Lima, en collaboration avec la «Defensoría del Pueblo» (médiateur), 2 cours sur les droits de l'homme et les règles fondamentales du droit humanitaire, auxquels ont assisté 48 instructeurs de la police;
- fait des exposés sur le droit humanitaire, le mandat et les activités du CICR devant 3 604 membres des forces armées stationnés dans les zones d'urgence et dans des bases militaires; les exposés ont été présentés par des collaborateurs du CICR et des instructeurs militaires formés par le CICR;
- dirigé, à l'intention de 48 membres des forces armées et de police, 2 cours sur le droit humanitaire, les droits de l'homme et le droit des conflits armés;
- aidé 3 universités de Lima à incorporer le droit humanitaire dans leurs programmes d'étude;
- organisé 103 spectacles de marionnettes dans 74 écoles secondaires situées dans les zones d'urgence.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES BRASILIA

BRASILIA

Délégation régionale

(Brésil, Équateur, Venezuela)

une année de crise économique

*formation de formateurs
au Brésil et en Équateur*

En janvier 1999, le président réélu du Brésil a été confronté à l'une des crises économiques les plus graves que le pays ait connues. Malgré les efforts déployés par le gouvernement pour enrayer la crise financière, la dévaluation de la monnaie brésilienne et la fuite des capitaux étrangers ont provoqué de sérieux problèmes économiques.

Cette crise a exacerbé les tensions sociales. La population rurale a manifesté son mécontentement, en particulier dans l'État de Paraná, tandis que la violence urbaine s'est amplifiée, surtout à Rio de Janeiro et à São Paulo, où des civils et des membres des forces de police ont été blessés.

L'Équateur a lui aussi connu de graves difficultés économiques, qui ont poussé à la baisse la valeur de la monnaie, stimulé l'inflation et le chômage et alourdi le fardeau de la dette extérieure. Les mesures de compression des dépenses publiques prises par le gouvernement ont suscité un vif mécontentement dans une population épuisée par la crise. Des grèves ont paralysé le pays en mars et en juillet. Début décembre, le gouvernement a déclaré l'état d'urgence à Guyaquil, où il a renforcé la présence de l'armée et des forces nationales de police en raison de l'insécurité grandissante. Outre les problèmes sociaux engendrés par la situation économique, la tension est montée à la frontière avec la Colombie. Les mines qui avaient été posées lors du conflit avec le Pérou ont continué à faire des victimes.

Bien que le Venezuela dispose d'abondantes ressources naturelles – pétrole notamment –, la majorité de la population est restée confrontée à de grandes difficultés économiques. De plus, le pays a subi des inondations dévastatrices en décembre.

Au Brésil, le CICR a centré ses efforts sur la sensibilisation des autorités et du grand public à son mandat, ses principes et ses domaines d'action. En 1998, il avait organisé ses premiers cours en droit humanitaire et droits de l'homme pour instructeurs de la police militaire. Il y avait assuré une formation à des techniques permettant de recourir le moins possible à la force, et de faire en sorte, lorsqu'il ne peut en être autrement, de ne pas y recourir de manière excessive. L'un des aspects importants du programme a été de montrer comment mettre en pratique la théorie dans le cadre des tâches et des opérations menées par la police. La « formation des formateurs », à l'issue de laquelle les participants à un cours sont eux-mêmes chargés d'assurer une formation, a été élargie en 1999 en raison de l'intérêt qu'elle a suscité et des expériences positives antérieures.

Il est à espérer que le projet brésilien servira de modèle à d'autres pays d'Amérique latine. En novembre, l'Équateur a engagé un programme biennal similaire de cours de formation en droit humanitaire et droits de l'homme pour les membres des forces de la police nationale et de la police militaire. Le projet, qui est supervisé par le CICR, vise à former un corps de 15 instructeurs dans chacune des 22 provinces du pays. Les aspects pratiques des cours, axés sur la manière de réduire au minimum le recours à la force et aux armes à feu, seront enseignés par deux membres de la police militaire brésilienne formés par le CICR.

Le CICR a en outre entrepris d'évaluer le projet qui a été réalisé avec la police militaire du Brésil ; à cet effet, il a chargé le Centre d'études sur la violence de l'Université de São Paulo de déterminer dans quelle mesure la matière du cours était correctement transmise et assimilée pendant les différentes étapes du projet et comment elle était incorporée dans le programme de formation des forces de la police militaire.

Au Brésil, la délégation régionale a été invitée à présenter des exposés lors de plusieurs réunions et séminaires nationaux et internationaux sur la pertinence des droits de l'homme pour les forces de sécurité. Les autorités ont également demandé au CICR de participer à l'organisation et au parrainage d'un cours sur la gestion des crises à l'intention d'officiers de la police militaire de dix États, ainsi qu'à la formation de 4 000 nouvelles recrues de la police militaire de Rio de Janeiro.

le Brésil ratifie le traité d'Ottawa

*coopération avec la
Société nationale équatorienne*

*tension entre le Venezuela
et la Colombie*

*visites de personnes
privées de liberté*

La délégation a commandé une étude destinée à établir dans quelle mesure la législation nationale de chaque pays tient compte des obligations de celui-ci en tant que partie à un certain nombre de traités de droit international humanitaire. Les résultats de l'étude seront communiqués aux autorités de chaque pays.

Le CICR a conseillé le gouvernement au sujet de la ratification, par le Brésil, en avril, du traité d'Ottawa.

Le CICR a continué à apporter son soutien à la Croix-Rouge équatorienne, dont l'efficacité est largement reconnue dans le pays. Il a pris part à un séminaire sur la gestion des crises, organisé à l'intention des forces armées, au cours duquel le rôle de la Société nationale dans les situations d'urgence a été défini. La délégation et la Société nationale ont également présenté à différentes sections des forces armées un exposé sur la mise en œuvre du droit humanitaire dans des situations de conflit interne.

Au début de l'année, la tension est montée le long de la frontière entre le Venezuela et la Colombie. Le gouvernement du Venezuela a par la suite demandé au CICR d'apporter son soutien au rapatriement volontaire des personnes qui avaient fui la Colombie. Le CICR a en outre été autorisé à évaluer les conditions de vie des civils dans les zones frontalières et à déterminer dans quelle mesure la violence empêchait ces populations d'accéder aux services de base du gouvernement, notamment de santé et d'éducation. Le CICR a saisi l'occasion pour présenter son mandat aux autorités locales.

Pour la première fois depuis les dernières élections présidentielles, le CICR a obtenu l'accès aux détenus de sécurité incarcérés pour des raisons liées au conflit interne en Colombie.

EN 1999, le CICR A :



- visité 52 détenus de sécurité incarcérés au Venezuela pour des raisons liées au conflit interne en Colombie;



- suivi, en juin, au Venezuela, le rapatriement volontaire de 2 000 personnes qui avaient fui la Colombie;



- apporté son soutien à la Croix-Rouge équatorienne en organisant des cours de droit humanitaire pour l'armée, la marine et les forces nationales de police;



- animé un cours de recyclage de 2 semaines à l'intention du premier groupe d'instructeurs de la police militaire brésilienne, formés en 1998 et venant de 19 États;
- supervisé 21 cours de recyclage d'une à deux semaines, pour le deuxième groupe de 328 instructeurs de tous les États du Brésil, formés en 1998 par le premier groupe;
- dirigé un cours de formation de 3 semaines à l'intention d'un troisième groupe de 307 instructeurs de la police militaire, dans le cadre duquel l'instruction a été assurée par des membres des deux groupes susmentionnés;
- mis en place en novembre, en Équateur, des programmes de formation d'instructeurs pour 15 membres des forces nationales de police et 20 membres de la police militaire;
- tenu, début décembre en Équateur, des séances d'information sur les droits de l'homme et le droit humanitaire à l'intention de 15 instructeurs récemment formés des forces de la police nationale, ainsi que des membres des forces armées stationnées à Guayaquil pour maintenir l'ordre;
- organisé au Brésil et au Venezuela des cours de 4 jours sur le droit des conflits armés, à l'intention d'officiers supérieurs de l'armée et des forces aériennes.

BUENOS AIRES

Délégation régionale
(Argentine, Bolivie, Chili,
Paraguay, Uruguay)

*assurer la mise en œuvre
du droit humanitaire*

*visites de personnes
privées de liberté*

*répondre à l'intérêt croissant
pour les questions humanitaires*

En 1999, les pays couverts par la délégation régionale sont restés relativement paisibles. Le Chili et l'Argentine sont parvenus à un accord sur le conflit frontalier qui les opposait et, au milieu de l'année, l'Argentine, le Chili et l'Uruguay sont entrés en campagne électorale. L'Argentine a connu des troubles sociaux après l'arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement, en décembre, et la mise en place d'une politique d'austérité destinée à assainir la situation financière du pays.

En septembre, l'Argentine a ratifié le traité d'Ottawa, portant à trois le nombre des pays de la région à l'avoir fait. Les questions relatives aux droits de l'homme ont continué à susciter un vif intérêt, en raison du maintien du général Augusto Pinochet en détention surveillée à Londres.

À la fin de l'année, chacun des pays de la région avait constitué une commission interministérielle de mise en œuvre du droit humanitaire. Le CICR a participé à des réunions de la commission bolivienne sur la réforme du code pénal, la protection de l'emblème de la croix rouge et des biens culturels, ainsi que la ratification de divers traités. En Argentine, la délégation régionale a rencontré le ministre des Affaires étrangères en septembre, afin d'apporter la touche finale au projet gouvernemental d'amendement du code pénal, prévoyant des mesures en cas de non-respect du traité d'Ottawa et d'autres instruments sur la limitation de l'emploi de certaines armes. En Uruguay, l'institution a repris contact avec le président de la commission interministérielle et des juristes militaires de l'« Instituto Jurídico Militar » (Institut militaire de justice), afin de pouvoir participer aux travaux de la commission.

Les délégués du CICR ont visité des détenus de sécurité au Chili et discuté avec les autorités pénitentiaires de questions ayant trait aux conditions de détention. En Bolivie, ils ont eu des entretiens sans témoin avec des prisonniers de sécurité, dont ils ont examiné les conditions de détention. Une assistance a été fournie en fonction des besoins.

Face à l'intérêt croissant des forces armées et les milieux universitaires pour le droit humanitaire, le CICR a intensifié ses activités régionales de diffusion, privilégiant l'établissement d'un réseau de communication avec les médias. À cet égard, le site Web en langue espagnole géré à partir de Buenos Aires a joué un rôle essentiel.

En prévision de l'inauguration, en 2000, du centre régional de soutien à la communication pour l'Amérique latine, qui sera installé à Buenos Aires, le délégué régional a visité les délégations du CICR en Colombie et au Venezuela afin de mettre en place des mécanismes de coordination. Dans ce contexte, le contenu du site Web en langue espagnole a été étoffé. En Argentine, la délégation régionale s'est surtout employée à promouvoir le droit humanitaire auprès des forces armées. Un séminaire sur les responsabilités internationales du commandement dans les opérations militaires, inspiré du slogan « même la guerre a des limites », a été organisé par la délégation et l'état-major argentin.

Le CICR a dirigé au Chili un cours de recyclage auquel ont participé des officiers supérieurs de la « Academia de Guerra del Ejército » (École militaire de l'armée), ainsi que des conférenciers spécialisés issus des milieux militaires et universitaires. En collaboration avec le ministère uruguayen de la Défense, le CICR a animé un séminaire sur le thème « mondialisation et souveraineté », au cours duquel il a présenté sa position au sujet de la Cour pénale internationale. Le séminaire a réuni des membres des forces armées, des diplomates et des universitaires de différents pays.

Au Paraguay, le CICR a eu des entretiens avec le ministre de la Défense, les chefs des forces armées et divers interlocuteurs d'écoles militaires, en vue de promouvoir la diffusion et les activités de formation dans le pays.

Les universités de la région ont été encouragées à inclure le droit humanitaire et le rôle des organisations humanitaires dans leurs programmes d'étude. Le CICR a dirigé

*activités liées au 50^e anniversaire
des Conventions de Genève*

*coopération avec les
Sociétés nationales*

dans des universités du Chili, du Paraguay et d'Uruguay des séminaires sur le droit humanitaire, qui ont accueilli des professeurs, des étudiants et des experts militaires. Dans le cadre de ses cours de recyclage sur le droit humanitaire, l'institution a informé quelque 90 professeurs des universités de l'évolution récente du droit humanitaire et de questions juridiques connexes. La délégation a également mené une évaluation, au cours de laquelle des informations détaillées sur l'importance accordée à l'enseignement du droit humanitaire dans les universités et autres établissements d'enseignement supérieur ont été recueillies et analysées.

La délégation régionale a organisé de nombreuses activités pour célébrer le 50^e anniversaire des Conventions de Genève; des membres des forces armées ont pris part à la plupart d'entre elles. En décembre, le délégué régional a participé à une session spéciale de la Cour suprême bolivienne, organisée à l'occasion de cet anniversaire. Dans sa déclaration, il a souligné la responsabilité particulière des instances judiciaires nationales et internationales dans la mise en œuvre du droit humanitaire. La délégation régionale a également préparé une exposition itinérante de photos sur «l'homme dans un monde de conflits». Celle-ci a été présentée dans plusieurs pays de la région.

Le CICR a continué à apporter son soutien aux Sociétés nationales de la région, notamment au Chili et au Paraguay, où les activités ont été restructurées de façon à répondre plus efficacement aux demandes d'assistance des groupes vulnérables. L'institution a collaboré avec la Croix-Rouge chilienne à un projet d'enseignement du droit humanitaire aux jeunes. En Bolivie et en Argentine, les activités de coopération entreprises avec les Sociétés nationales ont porté sur la promotion des Principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et du droit humanitaire.

EN 1999, LE CICR A :



- visité 22 et 57 détenus de sécurité, respectivement en Bolivie et au Chili, et fourni une assistance, le cas échéant;
- pris en charge des visites familiales à des détenus en Bolivie et au Chili et permis à des détenus de rester en contact avec leur famille par le biais de messages Croix-Rouge;



- développé, avec le soutien des Sociétés nationales, des activités de diffusion dans toute la région, surtout auprès des forces armées, des établissements d'enseignement supérieur, des groupements de jeunesse et des communautés isolées; les médias ont été associés à ce programme et encouragés à élargir leur couverture des activités de la Croix-Rouge;
- augmenté le nombre de ses cours de formation d'instructeurs, ainsi que des séminaires et des conférences destinés aux membres des forces armées;
- conseillé les universités de la région sur l'incorporation du droit humanitaire dans leurs programmes d'étude;
- continué à étoffer le site Web en langue espagnole, géré à partir de Buenos Aires, rendant la présentation plus attrayante et proposant un plus grand nombre de publications en ligne;
- organisé et en partie financé le premier séminaire national de formation à Canelo de Nós, au Chili, à l'intention de quelque 300 secouristes.

GUATEMALA CITY

Délégation régionale

(Belize, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Nicaragua, Panama, République dominicaine, Suriname et autres pays des Caraïbes)

*faire accepter
les traités humanitaires*

*rendre la législation nationale
conforme au droit humanitaire*

*assistance en faveur des civils
dans la province du Darién*

mission du CICR en Haïti

Dans cette région du monde qui n'a pas été épargnée par les conflits, 1999 a été, comme l'année précédente, une période de relative stabilité. Au milieu de l'année, les électeurs du Guatemala ont rejeté des propositions de réforme constitutionnelle, qui auraient pu avoir un impact négatif sur le processus de paix. De nouveaux présidents ont été élus au Guatemala et au Panama. Ce pays a officiellement repris l'exploitation du Canal de Panama à la fin de l'année. En Haïti, la profonde crise interne et institutionnelle a persisté, provoquant d'importantes manifestations suivies de nombreuses arrestations.

Dans ce contexte, le CICR s'est attaché à promouvoir le droit humanitaire et la diplomatie humanitaire dans la région. Il a pu élargir ses activités dans les Caraïbes anglophones, après avoir ouvert, au milieu de l'année, une sous-délégation à Port of Spain (Trinité-et-Tobago). La délégation régionale a saisi l'occasion de la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge³ pour s'entretenir de questions d'intérêt humanitaire avec des représentants des gouvernements et de hauts responsables des Sociétés nationales de tous les pays de la région.

Le CICR a mis à profit ses contacts réguliers avec les gouvernements de la région pour promouvoir la ratification des traités de droit humanitaire. Ainsi, le Panama a officiellement reconnu la compétence de la Commission internationale d'établissement des faits, le Nicaragua est devenu partie aux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949, et Cuba a ratifié le Protocole additionnel II. Trinité-et-Tobago a été le premier pays d'Amérique latine et des Caraïbes à ratifier le Statut de la Cour pénale internationale, adopté à Rome en 1998.

En mai, un plan d'action a été préparé avec les membres de la commission des droits de l'homme du Parlement centraméricain, afin de mieux faire connaître le droit humanitaire aux parlementaires de la région.

Le gouvernement de la République dominicaine a officiellement institué sa commission nationale de mise en œuvre du droit humanitaire en juin. De hauts responsables du gouvernement et des représentants de la Société nationale ont pris part au premier séminaire de la commission, en décembre. Les commissions nationales du Salvador et du Nicaragua sont demeurées actives en 1999; elles ont notamment élaboré des plans d'action pour 2000.

Au cours de l'année, la tension est montée à la frontière entre le Panama et la Colombie. Mi-novembre, un groupe armé a attaqué le village de La Bonda, poussant 35 de ses habitants à chercher refuge à Puerto Olbadia, où ils ont reçu une assistance de la Croix-Rouge de Panama. Une section locale de la Société nationale a été créée à El Real, avec le soutien financier de la Croix-Rouge norvégienne. Une assistance pourra ainsi être fournie immédiatement aux personnes déplacées et aux communautés locales victimes des répercussions du conflit en Colombie.

Le CICR a continué à visiter des détenus dans les prisons d'Haïti. À la demande des autorités pénitentiaires haïtiennes, il a présidé des réunions mensuelles organisées à l'intention du personnel médical des prisons. Celles-ci ont donné aux participants l'occasion d'échanger des informations et des expériences professionnelles, de collecter des statistiques et de recevoir une formation. Le CICR a approvisionné les centres de détention en médicaments et matériel médical, ainsi qu'en articles divers visant à améliorer les conditions d'hygiène; il a également alloué des fonds pour l'achat d'aliments de base et de produits frais pour les détenus. Les autorités compétentes à Port-au-Prince ont examiné la possibilité d'accélérer les procédures judiciaires, qui sont excessivement longues, et de faire appliquer les décisions rendues par les juges au sujet de la libération de prisonniers. C'est ainsi que cinq détenus de sécurité, préalablement enregistrés par le CICR, ont été libérés.

³ Voir pp. 376-377.

*chercher une solution
aux problèmes humanitaires
au Guatemala*

*cours pour les forces armées
et de sécurité*

sensibiliser le grand public

En février la « Comisión para el esclarecimiento histórico »* a soumis son rapport au gouvernement et à l'Unité révolutionnaire nationale guatémaltèque. Il ressort des conclusions de ce rapport que la plupart des violations commises à l'encontre de la population avaient été perpétrées par l'armée.

Les forces armées guatémaltèques ont mis la dernière main à leur nouvelle doctrine militaire, qui contient désormais des références au droit international humanitaire et aux droits de l'homme. Le CICR avait recommandé que le droit humanitaire soit mis en avant dans le texte, de manière à encourager son application par les forces armées.

Au Guatemala, le premier cours sur le droit des conflits armés pour instructeurs de l'armée de l'air s'est tenu en août. La plupart des pays de la région et les États-Unis y ont participé activement ou en tant qu'observateurs.

La délégation a dirigé un cours sur le droit des conflits armés à l'École des Amériques de Géorgie, aux États-Unis. La moitié des 55 instructeurs participants étaient venus de pays d'Amérique latine.

Le CICR a organisé, en octobre, le premier cours régional sur les droits de l'homme et le droit international humanitaire pour directeurs d'écoles de police et responsables de l'instruction des forces de police d'Amérique centrale et des Caraïbes hispanophones. Les réactions des participants ont été extrêmement positives. Le directeur de l'École de police du Guatemala a annoncé que l'enseignement des droits de l'homme et du droit humanitaire serait incorporé dans le programme d'étude de l'École. Le responsable de l'instruction de l'École de police du Costa Rica a examiné la possibilité d'organiser un cours national sur ces questions. Des discussions ont eu lieu avec les autorités du Costa Rica sur la possibilité de tenir un deuxième cours régional en 2000.

Dans chaque pays de la région, le droit des conflits armés a constitué le thème de nombreux programmes de formation pour les forces armées. Au Nicaragua, les délégués du CICR ont assisté en qualité d'observateurs au premier cours pour instructeurs que les forces armées ont organisé en mai sur ce thème. Des membres des forces de sécurité du Costa Rica ont participé à des cours de formation sur le même sujet organisés par le CICR. L'institution a mis sur pied le premier cours régional sur le droit des conflits armés pour instructeurs des forces armées du Belize, du Guyana et d'autres pays des Caraïbes anglophones; des officiers instructeurs de sept pays de la région y ont participé. Des officiers supérieurs du Costa Rica, de Cuba, de la République dominicaine, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et du Salvador, chargés de l'incorporation du droit humanitaire dans les cours de formation destinés aux forces armées et de sécurité, ont assisté en El Salvador, en septembre, à la réunion annuelle sur ce thème organisée par le CICR.

Au Guatemala, la délégation a intensifié les efforts qu'elle déploie pour établir des contacts avec le grand public afin de mieux lui faire connaître le droit humanitaire et le mandat du CICR. Dans le cadre du projet maya⁴, des articles ont été publiés dans les journaux, et la délégation a organisé des émissions radiodiffusées en langues espagnole et maya, des expositions, des jeux, des ateliers et des séminaires. Le 50^e anniversaire des Conventions de Genève a donné lieu à des conférences, des concerts et des programmes radiophoniques et télévisés de promotion des valeurs humanitaires. L'exposition itinérante sur « Les voix de la guerre » a été présentée en El Salvador, au Nicaragua et au Panama, où elle a attiré de très nombreux visiteurs.

À la fin de l'année, la délégation a publié le premier numéro de son magazine, « Región », dont le propos est de sensibiliser la société civile et le grand public aux activités du CICR.

* Commission de la vérité pour le Guatemala.

⁴ Voir le « Rapport d'activité » 1998 du CICR, p. 157.

*toucher les jeunes
dans les écoles et les universités*

*informer les journalistes
et les autorités*

*coopération avec les
Sociétés nationales*

Le CICR a intensifié les efforts qu'il déploie pour diffuser le message du droit humanitaire auprès des jeunes de la région. À cet effet, il a proposé des cours à l'intention des étudiants et des professeurs, donné des conseils sur la manière d'inclure l'enseignement du droit humanitaire dans les programmes des cours, et distribué des publications.

En octobre, un forum a eu lieu au Costa Rica pour promouvoir le droit humanitaire dans les milieux universitaires. Des représentants de la «Escuela Libre de Derechos Humanos» et de la fonction publique y ont pris part. Il a été proposé aux ministères de l'Éducation du Costa Rica et de la République dominicaine de dispenser un enseignement sur la Croix-Rouge dans le cadre de l'éducation de base. Des brigades scolaires, composées de spécialistes de la diffusion auprès de la jeunesse, se sont attachées à inculquer des notions de base sur la Croix-Rouge dans les écoles. Plus de 500 personnes ont assisté aux conférences sur le traité d'Ottawa et le droit humanitaire que le CICR a organisées dans des universités nationales du Nicaragua, du Costa Rica et du Panama.

Le premier séminaire national sur les femmes et les conflits armés s'est tenu à l'Université d'El Salvador en septembre, en présence de 30 professeurs de faculté.

Au Honduras et au Nicaragua, le CICR a organisé des séminaires et des ateliers sur le rôle des médias en temps de guerre et les principes du droit humanitaire. Tenus d'août à septembre, ils s'adressaient aux professionnels de l'information et aux étudiants en communication. En décembre, le troisième séminaire destiné aux journalistes s'est déroulé au «Centro de prensa internacional» (Centre de presse international) de La Havane, à Cuba, sur le thème de la protection des enfants en temps de guerre et lors de catastrophes.

Les activités de diffusion auprès des autorités ont été développées. Au Costa Rica, la délégation a animé un séminaire sur le droit humanitaire à l'intention de responsables du ministère des Affaires étrangères, de membres du gouvernement et d'étudiants de l'école régionale de diplomatie. Au Nicaragua, 30 membres de l'Assemblée nationale ont participé, en novembre, à un séminaire sur la répression nationale des violations du droit humanitaire. Le nouveau code pénal prendra en considération certains des points qui ont été discutés au cours du séminaire.

Dans le cadre des activités de coopération qu'il a menées avec les Sociétés nationales de la région, le CICR n'a eu cesse de souligner l'importance des cours de diffusion et de formation. Il a participé, avec la Croix-Rouge du Nicaragua, à la première réunion régionale organisée par l'OEA en Amérique centrale. Il a coopéré avec la Croix-Rouge cubaine en vue d'encourager l'introduction du droit humanitaire dans les programmes de l'enseignement supérieur. L'institution a continué à apporter son soutien au Centre d'études du droit international humanitaire de la Croix-Rouge cubaine. En coopération avec cette Société nationale et avec le CSUCA*, elle a organisé le premier cours régional sur le droit humanitaire pour les professeurs des universités. Le cours, qui s'est tenu à la fin de l'année à La Havane, a été suivi par 30 professeurs et responsables des établissements d'enseignement supérieur de la région.

Le CICR a aidé les Sociétés nationales de la République dominicaine et du Nicaragua à restructurer leurs services de diffusion et de communication et à constituer des réseaux chargés de la diffusion. Il a aussi organisé des cours à l'intention des spécialistes de la diffusion auprès des jeunes.

* CSUCA: «Consejo superior universitario centroamericano» (Conseil supérieur universitaire d'Amérique centrale).

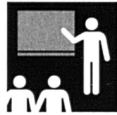
EN 1999, LE CICR A:



- visité 17 prisonniers détenus à la Grenade depuis l'intervention armée de 1983 et relevant de son mandat;
- continué à examiner les conditions de détention de 3 687 prisonniers en Haïti et suivi les cas individuels de 17 détenus de sécurité;
- apporté un soutien financier aux deux prisons les plus peuplées d'Haïti pour leur permettre d'offrir aux détenus des rations suffisantes de produits alimentaires frais;
- distribué du matériel récréatif et des articles de toilette à 30 détenus hospitalisés du pénitencier national de Port-au-Prince et à 137 femmes et enfants de la prison de Fort National, du matériel éducatif étant fourni aux enfants;
- visité régulièrement et suivi 25 détenus nécessitant des soins médicaux en Haïti;
- financé et supervisé la construction de latrines et d'installations pour la toilette, le raccordement aux conduites d'eau potable, la réparation des réseaux de distribution d'eau et d'égouts existants et la mise en place de nouveaux systèmes dans les prisons de Hinche, d'Aquín et de Port-au-Prince, en Haïti;
- visité, en octobre et en décembre, 5 détenus de sécurité incarcérés depuis l'intervention armée des États-Unis en 1989 au centre de réhabilitation El Renacer de Panama;



- apporté son soutien aux Sociétés nationales de Cuba, du Guatemala, du Nicaragua, du Panama, de la République dominicaine et du Salvador en formant 133 spécialistes de la diffusion auprès des jeunes;
- organisé, en collaboration avec les Sociétés nationales de la région, des cours et des ateliers sur le droit humanitaire;
- suite à la détérioration de la situation à la frontière du Panama et de la Colombie, coopéré avec la Croix-Rouge de Panama afin qu'elle puisse réagir plus efficacement en cas de flambées de violence;



- apporté son soutien aux autorités militaires du Nicaragua en vue de la formation de 25 nouveaux instructeurs en droit des conflits armés, constituant ainsi un corps de 68 instructeurs;
 - dirigé aux États-Unis un cours sur le droit des conflits armés à l'intention de 55 instructeurs de l'École des Amériques;
 - supervisé les cours de formation en droit humanitaire et droits de l'homme dispensés en Jamaïque par des instructeurs de police régionaux formés par le CICR à des officiers et des instructeurs de la police de 12 pays des Caraïbes; ces cours s'inscrivaient dans le cadre d'un accord entre le CICR et le ministère jamaïcain de la Sécurité nationale;
 - donné des cours nationaux sur le droit humanitaire à 135 professeurs de différentes facultés du Costa Rica, du Guatemala, du Nicaragua et du Salvador;
- organisé au Costa Rica un forum sur la promotion du droit humanitaire dans les milieux universitaires, auquel ont participé 35 professeurs de la «Escuela Libre de Derechos Humanos» et fonctionnaires;
- donné des cours sur le droit humanitaire à l'Université d'El Salvador, à l'École de relations internationales de Panama et dans deux universités du Guatemala pour un total de 115 étudiants;
 - aidé les Sociétés nationales du Costa Rica et de la République dominicaine à assurer une formation spéciale à leurs responsables de la diffusion auprès des jeunes, en vue de la création de brigades scolaires;
 - organisé à Trinité-et-Tobago le cinquième Atelier régional sur la diffusion et la communication pour les Sociétés nationales des pays membres de la CARICOM*;
 - dirigé, en décembre, un séminaire pour les journalistes du Centre de presse international de La Havane, Cuba, sur la protection des enfants en temps de guerre et lors de catastrophes;
 - animé au Costa Rica, au Honduras, au Nicaragua et au Panama des séminaires sur le droit humanitaire et le rôle des médias en temps de guerre, auxquels ont participé plus de 200 journalistes et étudiants en communication;
 - organisé au Guatemala un séminaire sur le droit humanitaire et le système juridique maya et animé des jeux sur le même thème pour quelque 6 800 personnes;
 - participé à Cuba au cinquième Congrès international sur les catastrophes, où a été présenté le mandat de l'institution;
 - encouragé dans toute la région la participation au Concours Jean-Pictet sur le droit international humanitaire;



- continué à apporter son soutien aux activités que la Croix-Rouge du Nicaragua et ses équipes d'ambulanciers et de secouristes mènent sur le terrain, en coopération avec les services de détection de mines et de déminage de l'armée nicaraguayenne.

* CARICOM: «Caribbean Community» (Communauté des Caraïbes).

